



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 11 juin 2024

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES LES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024

Les élections législatives auront lieu les 30 juin et, en cas de second tour, 7 juillet 2024. Les **déclarations de candidature, obligatoires pour chaque tour de scrutin, doivent être déposées personnellement par le candidat ou son remplaçant** à la préfecture du Tarn, bureau des élections et de la réglementation, entrée du public, aux dates et heures suivantes :

pour le premier tour de scrutin :

du mercredi 12 juin au vendredi 14 juin 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h,

le samedi 15 juin de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

et le dimanche 16 juin de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, délai de rigueur

en cas de second tour de scrutin :

le lundi 1^{er} juillet 2024 de 12h00 à 17h00 et le mardi 2 juillet de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, délai de rigueur.

Il est recommandé de prendre rendez-vous, en téléphonant à l'un des numéros suivants :

05 63 45 62 80 ou 05 63 45 61 35

Toutes les informations utiles sur la constitution du dossier et les documents, sont disponibles sur le site de la préfecture du Tarn.

Le dossier de candidatures doit contenir :

- le [formulaire de déclaration de candidature](#) (Cerfa n° 16110*02) en double exemplaire accompagné des pièces justificatives
- l'[acceptation écrite du remplaçant](#) revêtue de sa signature et de la mention prévue à l'article L155 du code électoral accompagnée des pièces justificatives
- le récépissé de déclaration du mandataire financier ou les pièces permettant de procéder à cette déclaration
- une fiche pour la création de l'identité d'un tiers dans chorus
- un relevé d'identité bancaire au nom et prénom du candidat
- la déclaration ou pas de rattachement du candidat à un parti ou groupement politique au titre de l'aide publique et la déclaration de rattachement du candidat à un parti ou groupement politique au titre de l'accès à la campagne audiovisuelle.

L'ordre des candidats, qui figurera sur la liste arrêtée pour chaque circonscription, résultera du tirage au sort qui sera effectué à la préfecture du Tarn, bureau des élections et de la réglementation, entrée du public, en présence des candidats ou de leurs mandataires dûment désignés, le **dimanche 16 juin 2024 à 18h00**.

L'ordre d'attribution des panneaux d'affichage résultera également de ce tirage au sort.

Contacts presse :

Marion PELEGRY – 07 84 58 25 45

Olivier LEHMULLER – 06 99 22 83 55

Camille SCHMITT - 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr